

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
10 Février 2017**

**OBJET** : Action "Santé Mentale": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le Centre Hospitalier Valvert

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au Centre Hospitalier Valvert une subvention d'un montant de 15 500,00 €, dans le cadre du renouvellement de l'action « Santé Mentale »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au présent rapport.

Cette dépense d'un coût total de 15 500,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité  
Mme CARREGA ne prend pas part au vote

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée